



## COMITÉ DIRECTEUR DU 4 FÉVRIER 2012 - LYON

### Compte rendu

Présents :

- ✓ Comité directeur : BÉNINTENDE Jean-Claude - BOURDEAUX Jean-Philippe - BURLOT Bertrand - CHAUVIN Agnès - DESSAINT Hubert - DUCHESNE DE LAMOTTE François - FAUCHIER Jeff - GENSAC Véronique - JEAN Dominique - LACOUR Vincent - LAME Jean-Pierre - LASSALLE Marc - OULDALI Sonia - SÉNAC Thomas.
- ✓ Ligues : DANIEL Vincent - GILLES Yves - POULEAU Jean-Pierre.
- ✓ Invités : APPRIOU Michel - BARRE Pascal - MALBOS Stéphane.

Absents excusés : GUIRAO Gabriel - VARNER Marion.

Absents : THOMAS Vincent.

Pouvoirs : de BONNENFANT Kevin à BURLOT Bertrand - de BRAËMS Pierre à GENSAC Véronique - de CANTENOT Pascal à SÉNAC Thomas - de GARNIER Éric à BÉNINTENDE Jean-Claude - de KAUFFMANN Rémy à DUCHESNE François - de PICHET Christophe à GENSAC Véronique - de SORREL Jérôme à DUCHESNE François.

Direction technique nationale : GOUESLAIN Yves.

Secrétariat : MAUREL Sophie - MARCHESI Brigitte.



**ORDRE DU JOUR – de 8 h 30 à 17 h**

1. Approbation du compte rendu du CD du 8 octobre 2011 **vote**

**BILAN 2011 – PRÉVISIONNEL 2012**

2. Rapports des commissions : vote sur documents envoyés par mail **votes**
3. Rapports de la direction technique nationale et prévisionnel
4. Budget prévisionnel 2012 **vote**

**PRÉPARATION AG 2012**

5. Projet de rénovation des licences **vote**
6. Modification des statuts et règlement intérieur en fonction du projet de rénovation des licences **vote**
7. Rétro-planning des AG
8. Approbation de l'ordre du jour des AG **vote**
9. Cotisations 2013 **vote**

**COMMISSIONS**

10. Commissions : élection de nouveaux membres **vote**
11. Compétitions parapente : orientations pour la rédaction du règlement 2012 **vote**
12. International : validation des positions de la FFVL pour l'AG de la CIVL **vote**
13. Communication : évolution du logo de la FFVL **vote**
14. Formation delta : monitorat fédéral **vote**
15. Formation parapente : préformation monitorat fédéral parapente en Alsace **vote - ANNULÉ**
16. Formation parapente : brevets 2015 : validation des propositions **vote**
17. Présentation des règlements sportifs et calendriers 2012 restant à valider **votes**
18. Formation kite : point sur la filière fédérale.
- a. Règlement du diplôme du monitorat fédéral de snowkite **votes**
19. Formation cerf-volant : règlement des diplômes d'entraîneur de cerf-volant (2 niveaux) **votes**

**DIVERS**

20. Convention FFVL/Agence des aires marines protégées **vote**
21. Règlement médical 2012 **vote**
22. Dossier Tracté 2012 **vote**
23. Boomerang : point d'info sur l'accueil et l'intégration – projet de qualification initiateur : **vote**
24. Calendrier des prochaines réunions
25. Info club : Lachens

**VOTE NUMÉRO 1, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Approbation du compte rendu du comité directeur du 8 octobre 2011**

**OUI À L'UNANIMITÉ**



**VOTE NUMÉRO 2, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Rapports d'activités 2011 des commissions, reçus à ce jour**

**OUI À L'UNANIMITÉ**

Les rapports manquants : médical, handi, compétition parapente, tracté et financier (ce dernier n'étant rédigé qu'après le passage de la commission ad hoc au siège à Nice) feront l'objet d'un vote électronique ultérieurement.

Point 3 : Le fichier synthétique des missions de l'équipe technique pour 2012 a été transmis par mail et n'a pas suscité de commentaires particuliers. Yves Goueslain précise que le document évoluera en 2013.

Les rapports annuels seront transmis pour information au comité directeur dans les meilleurs délais.

**VOTE NUMÉRO 3, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Budget prévisionnel 2012 présenté à 3 273 451 € dont 1 100 000 € d'assurances**

**OUI À L'UNANIMITÉ**

Le processus d'établissement du budget est bien rodé avec les gestionnaires des lignes budgétaires. On constate l'émergence de quelques nouveaux projets qui ont pu être pris en compte. Le montant du partenariat avec AlpEnergie augmentera en 2012, avec notamment une rallonge exceptionnelle octroyée au « Handi ». Cette augmentation permet d'aménager la part fédérale du budget kite et donc d'effectuer un certain rééquilibrage des budgets.

D'autre part, selon des sources ministérielles, les subventions devraient être maintenues quasi à l'identique pour l'année en cours. Des incertitudes demeurent quant au nombre prévisionnel de licences qui peut varier sensiblement d'une année sur l'autre, l'objectif étant d'atteindre les 40 000 d'ici la fin de l'olympiade. À ce propos, Jeff Fauchier souhaite que les ligues et CDVL disposent de courbes de licences de date à date sur l'intranet (idem courbe de la FFVL).

**PRÉPARATION AG 2012**

**VOTE NUMÉRO 4, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Projet de rénovation des licences**

Une réunion de la commission Statuts et règlements s'est tenue le 3 février, apportant quelques amendements au document voté lors du CD du 8 octobre 2011.



Principales modifications retenues :

\*Point 3 : possibilité d'une adhésion directe à la FFVL, réservée uniquement au kite, avec une cotisation forfaitaire de 28 € qui sera réservée pour 2/3 au CDVL et pour 1/3 à la ligue, sachant qu'en l'absence de CDVL, la somme totale sera affectée à la ligue.

- Le boomerang a été rajouté.
- La licence automne démarrant au 1<sup>er</sup> septembre sera facturée à 50 % du tarif plein de la licence concernée, même si ce pourcentage est jugé excessif par certains.
- La formule UNSS calée sur l'année scolaire n'est pas mise en œuvre.

\*Point 7 portant sur le droit de vote des structures.

Afin d'éviter certaines dérives, il est décidé que les droits de vote ne sont comptabilisés que sur le nombre de licenciés d'au moins 16 ans au 31 décembre de l'année N-1. Les statuts seront modifiés en ce sens.

**OUI À L'UNANIMITÉ**

**VOTE NUMÉRO 5, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

### **Modification des statuts et du règlement intérieur en fonction du projet de rénovation des licences et évolutions des procédures**

Statuts : les principales modifications portent sur :

- le rajout du boomerang ;
- la précision de la définition et des prérogatives d'un ODVL ;
- certaines modifications de vocabulaire : les titres d'adhésion comprennent « les formules annuelles » et les « formules ponctuelles » ;
- l'âge minimum des licenciés à prendre en compte dans le calcul des droits de vote ;
- le transfert de la décision du renouvellement des labels, du CD au BD ;
- les modalités électives incluant désormais une place réservée au président de ligue.

La globalité du projet sera relue par l'avocat, Bertrand Burlot et Marc Lassalle, avant transmission au ministère pour avis.

Règlement intérieur : les principales modifications portent sur :

- la nature des titres d'adhésion que peut délivrer chaque type de structure,
- l'introduction de la possibilité pour la fédération de délivrer des licences kite.

Jeff Fauchier insiste sur la nécessité de revoir les statuts des ligues.

**OUI À L'UNANIMITÉ**



VOTE NUMÉRO 6, À MAIN LEVÉE

24 VOTANTS

**Approbation de l'ordre du jour des AG suivant document présenté en séance**

Accueil des participants et inscriptions dès 8 h 30.

Réunion de 10 h à 16 h 30, à Clichy (92) avec la mise en place pour la première fois d'un système de vote électronique. Elle sera clôturée par une tombola et suivie d'un comité directeur.

Des postes sont à pourvoir : démissionnaires : Éric Watrin - Pascal Cantenot.

Des candidats comme Michel Appriou (boomerang) et Pascal Barre (compétition) sont pressentis de par leur implication actuelle.

Un appel général à candidatures sera lancé en bonne et due forme.

OUI À L'UNANIMITÉ

VOTE NUMÉRO 7, À MAIN LEVÉE

24 VOTANTS

**Cotisations 2013**

**Proposition qui sera soumise à l'assemblée générale : les cotisations fédérales (montant hors Vol Passion) ne seront pas modifiées par rapport à 2012, à l'exception des cotisations ci-dessous :**

\*Pratiquant volant : principe de dégressivité lié aux brevets

- Non breveté : 53 €
- Détenteur d'un brevet initial : 50 €
- Détenteur d'un brevet de pilote ou d'un brevet de pilote confirmé : 47 €

\*Pratiquant kite : cotisation fédérale à 32 € (au lieu de 30 €)

OUI À L'UNANIMITÉ

VOTE NUMÉRO 8, À MAIN LEVÉE

24 VOTANTS

**Élection de nouveaux membres au sein des commissions  
(sur proposition du secrétaire général et en l'absence d'objections, le vote a lieu à main levée)**

\* Commission Sites : Raymond Poulle

OUI À L'UNANIMITÉ

\* Commission Vie associative : Hélène DAVIT

OUI À L'UNANIMITÉ



**VOTE NUMÉRO 9, ANNULÉ**

**Compétitions parapente : orientations pour la rédaction du règlement 2012**

(Intervention d'Yves Goueslain en l'absence de Pascal Barre retardé qui arrive en cours de débat)

La commission Compétition parapente a travaillé sur un projet de règlement qui ne peut pas être finalisé car la CIVL doit se réunir mi-février. Les orientations actuelles prises par la CCPP pour plus de sécurité et de sportivité conviennent au CD.

En séance ce jour, il n'est donc procédé à aucun vote, lequel sera proposé fin février au CD sous forme électronique.

Les orientations du règlement fédéral portent sur :

- une catégorie de podiums A – B – C ;
- une catégorie de podiums D ;
- une amélioration de l'accueil des primo-compétiteurs avec briefing et conseils ;
- un renforcement de la formation des directeurs d'épreuves ;
- une modification du brevet de pilote confirmé pour accéder à la compétition,

sachant qu'il est communément admis que les accidents sont multifactoriels et ne dépendent pas uniquement du matériel.

**PAS DE VOTE**

**VOTE NUMÉRO 10, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**International : validation des positions de la FFVL pour l'AG de la CIVL des 18 et 19 février 2012**

Le CD du 4 février reconnaît que les représentants de la FFVL à l'AG de la CIVL (Stéphane MALBOS et Didier MATHURIN) ont besoin d'un mandat large et de marge de manœuvre compte tenu de la complexité de la situation et de la difficulté de voir des solutions consensuelles émerger.

Ces représentants s'engagent à maintenir des contacts serrés avec la commission Internationale et le BD pendant la durée de l'AG afin de voter au mieux de nos intérêts et de ceux du vol libre.

La FFVL souhaite le moins de modifications possible en 2012. La saison est engagée. Pilotes, constructeurs et organisateurs ont anticipé et investi. Il faut éviter les improvisations de 2011, aux conséquences désastreuses pour certains.

La FFVL est favorable à des travaux dès à présent ainsi qu'à un examen global de la situation à l'issue de la saison 2012. Ces travaux pourraient viser à :

- mettre en place, sous l'égide de la CIVL, en concertation avec les fédérations, la PWC, le PMA et les laboratoires de tests une catégorie "voile de compétition" avec :

- 1° un cahier des charges minimum et très simple,
- 2° quelques tests en vol obligatoires avec intervention du pilote,
- 3° des laboratoires qui valident mais hors norme EN ;



- sortir les ailes de haut niveau de la norme et ne plus utiliser la norme pour définir une classe de compétition internationale ;

- durcir les conditions de sélection en Cat 1 (championnats mondiaux et continentaux), selon le classement permanent (WPRS) ou à travers des compétitions sélectives ; la conséquence pourrait en être la réduction du nombre de pilotes en compétition ainsi que le nombre de pays présents ; on augmenterait alors le prix des inscriptions afin que les organisateurs puissent équilibrer leur budget.

En ce qui concerne les types d'ailes autorisés lors des compétitions qu'elle organise, la FFVL alignera ses positions sur celles de la CIVL pour autant qu'elles soient raisonnables.

Stéphane Malbos estime que la FFVL a eu raison d'adopter la décision de la CIVL. Il précise que de nombreuses propositions seront soumises à cette dernière et qu'un statu quo est probable pour 2012, dans l'attente de l'évaluation des retombées liées aux premières décisions prises. L'année 2013 sera sans doute propice à un débat de fond.

Parmi les échanges, notons l'intervention de Véronique Gensac qui pose la difficulté de l'articulation entre les compétitions nationales et internationales et le problème de l'iniquité aggravant la prise de risques. Si l'idée d'une harmonisation avec l'international reste présente, il faut défendre activement un classement sous des voiles de compétition qui ne soient pas enfermées dans la classe EN-D.

Pacal Barre évoque la démotivation des clubs organisateurs de compétitions et le risque juridique fort d'être sanctionnés en cas d'utilisation de voiles non homologuées.

**Vote 1 : ne pas envisager de changement en 2012 pour les voiles non homologuées, mais travailler rapidement à une évolution de la situation : 21 OUI – 3 ABSTENTIONS**

**Vote 2 : si la CIVL décide de rétablir l'utilisation des voiles non homologuées en compétition en 2012, que décide la FFVL ? Elle suit la position de la CIVL : 23 OUI - 1 CONTRE**

**Vote 3 : si la CIVL maintient l'interdiction des voiles non homologuées en compétition, que décide la FFVL pour les compétitions françaises utilisant des voiles antérieures à 2010 non homologuées mais pas deux lignes ? (Tout en suivant la position de la CIVL à l'international)**

**La FFVL interdit l'usage des voiles en question : OUI À L'UNANIMITÉ, malgré l'opposition de Pascal Barre.**

**VOTE NUMÉRO 11, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

### Communication : évolution du logo de la FFVL

Deux propositions sont soumises :

- L'une figurative, constituant une évolution du logo actuel
- L'autre plus abstraite et symbolique, sur le schéma des pictogrammes

L'objectif est de présenter le projet abouti à l'assemblée générale.

Diverses remarques sont émises au sujet de la proposition b) : sur les couleurs, sur la disparition de l'identité d'origine « vol libre », sur une combinaison harmonieuse avec les pictogrammes des



disciplines, sur l'aboutissement d'une charte graphique cohérente et sur la déclinaison en noir et blanc.

Vote sur la décision de changer le logo : 20 oui – 2 non – 2 abstentions  
Vote sur le choix de la version a) : 2 oui  
Vote sur le choix de la version b) : 20 oui  
Abstentions : 2

La proposition b) sera retravaillée au niveau des couleurs et déclinaisons. Le président finalisera le projet en contact avec le graphiste Benoît Pichot.  
Les cadeaux d'AG porteront la marque du nouveau logo.  
Sonia Ouldali pose le problème de l'écoulement des stocks actuels. Il est répondu que la transition se fera progressivement.

**VOTE NUMÉRO 12, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Formation delta : monitorat fédéral (cf. document)**

**Elle est proposée sous une forme rénovée. Une modification est à effectuer dans le texte transmis : le monitorat fédéral se déroulera durant 5 jours en école sous tutorat (et non 15 jours).**

**OUI À L'UNANIMITÉ**

**VOTE NUMÉRO 13,**

**Formation parapente : préformation monitorat fédéral parapente en Alsace**

**SUPPRIMÉ DE L'ORDRE DU JOUR,  
le projet devant être réétudié**

**VOTE NUMÉRO 14, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Formation parapente et delta : brevets 2015, validation des propositions**

Il s'agit d'un projet ambitieux préparé par les commissions Formation delta et parapente et Vie associative.

À ce jour, 50 % des volants de la FFVL sont brevetés, ce taux étant très faible par rapport à d'autres fédérations aériennes. L'objectif est d'atteindre le chiffre de 80 % d'ici 2015. Une enveloppe budgétaire de 8 000 € est prévue pour 2012. Une subvention de 15 € sera versée par la fédération aux clubs répertoriés pour chaque brevet de pilote enregistré (démarche à faire avant le 31 mai 2012 auprès du service Formation). Les 553 premiers seront servis, les suivants étant reportés sur le budget 2013.





Cette opération est en partie financée par l'État grâce à ses arguments sécuritaires.

Concernant les publics visés par l'opération, deux cas de figure sont proposés :

**A - Pilotes licenciés depuis moins de dix ans**

Validation classique des brevets (initial et de pilote) selon les préconisations du passeport de vol libre pour la pratique, et QCM en vigueur (version 2012 disponible auprès des RRF).

**B - Pilotes licenciés durant au moins dix années depuis 1999**

Validation du brevet sur l'expérience acquise en parapente ou delta, validation de la pratique et du théorique sur présentation d'un CV sur lequel s'appuieront échange / entretien / étude de cas ou questions ouvertes, à l'appréciation du RRF en concertation avec le président du club (supports disponibles dans l'hiver).

Jean-Pierre Pouleau suggère à la commission Formation d'examiner la possibilité de valider des équivalences avec d'autres diplômes tels que le pendulaire, l'ULM, etc.

Le projet de rénovation des licences encourage lui-même la démarche de qualification par des incitations financières.

Le DTN insiste sur le fait qu'un certain nombre de sites sont désormais réservés à des pilotes brevetés (voire à des détenteurs d'IPPI card), d'où le bien-fondé de la démarche proposée.

Agnès Chauvin avait fait connaître sa réticence face au risque de voir le brevet trop facilement délivré aux « anciens » pilotes, sans examen technique, point de vue partagé par Sonia Ouldali.

Une large communication sera faite à l'endroit des pilotes non brevetés et de leurs présidents de club, via *Vol Passion*, *Nouv'ailes* et un mailing ciblé.

Vincent Danel pose la question des conditions d'obtention de l'IPPI card et de son coût.

La réponse est disponible sur le site Internet fédéral dans la « foire aux questions », rubrique « compétition » <http://federation.ffvl.fr/foire-aux-question>

Yves Gilles demande s'il existe des équivalences entre le delta et le parapente sur la partie théorique de l'examen.

**OUI À L'UNANIMITÉ**

**VOTE NUMÉRO 15, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Présentation des règlements sportifs et calendriers 2012 restant à valider**

**Règlement sportif glisses aérotractées kitesurf longue distance – race 2012**

**Avec les annexes 1 et 2 portant sur l'autorisation parentale pour toute inscription en compétition FFVL et l'autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle anti-dopage sur mineurs**

**OUI À L'UNANIMITÉ**

✘ Présentation de la 27<sup>e</sup> coupe de France des clubs delta, 25 et 26 août 2012 sur le site du Puy-de-Dôme, avec inauguration du funiculaire le 12 juin.



**VOTE NUMÉRO 16, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

Formation kite : point sur la filière fédérale (projet déjà voté en 2010), rédigé par Chris Cessio. Le kite pass permettant de hiérarchiser les niveaux techniques verra le jour plus tard que prévu mais avant la fin du printemps 2012. Il n'existe pas de monitorat fédéral « terre » car le diplôme d'animateur permet d'assumer cette fonction (cf. document)

**Règlement du diplôme du monitorat fédéral de snowkite (cf. document)**

**OUI À L'UNANIMITÉ**

**VOTE NUMÉRO 17, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Formation cerf-volant : règlement des diplômes d'entraîneur de cerf-volant (2 niveaux) (cf. document)**

**OUI À L'UNANIMITÉ**

**VOTE NUMÉRO 18, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Signature d'une convention entre la FFVL et l'Agence des aires marines protégées avec, à la clé, une étude d'impact du kite**

**23 OUI – 1 ABSTENTION**

**VOTE NUMÉRO 19, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

**Règlement médical**

Il faut veiller à ce que l'examen médical ait bien lieu chaque année pour les mineurs et que le tuteur soit physiquement présent tout au long de la compétition, le cas échéant.

Article 3.1 : périodicité du certificat médical : tous les ans avant 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée.

Article 3.6 : tout licencié pourra subir un contrôle médico-sportif de la part de la Commission Médicale Fédérale Nationale pour vérifier s'il remplit les conditions médicales permettant d'obtenir une licence conformément à la mission qui est impartie à la Fédération.



C'est le Médecin Fédéral National qui organise ces vérifications avec le secrétariat médical ~~et le~~ ~~secrétariat fédéral~~. Le licencié sera contacté par la Commission Médicale par tout moyen légal et devra produire dans un délai d'envoi de 21 jours à dater de l'accusé de réception (électronique ou envoi postal) les pièces justificatives réclamées.

La date de suspension éventuelle sera rétroactive à la date de réception de la demande susmentionnée.

Il se pose le problème de la vérification du certificat médical lors de la prise de la licence en ligne.

À cet effet, un espace a été mis en place sur l'intranet pour stocker ce type de document.

François Duchesne alerte également sur l'augmentation croissante des demandes de dérogation. Il lance par ailleurs un appel urgent aux présidents de ligue pour la désignation d'un médecin référent officiel dans chaque ligue (petit budget à prévoir pour le fonctionnement).

Il se pose aussi le problème de la vérification de certificats médicaux douteux, chaque licencié devant accepter de fournir sur demande le contact de son médecin.

Le règlement médical sera modifié et mis en ligne sur le site Internet fédéral.

**OUI À L'UNANIMITÉ**

**VOTE NUMÉRO 20, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

[Dossier Tracté 2012 cf. document](#)

**OUI À L'UNANIMITÉ**

**VOTE NUMÉRO 21, À MAIN LEVÉE**

**24 VOTANTS**

### **Boomerang**

Le processus d'intégration est en cours, le stagiaire Julien Martin est en liaison avec les clubs qui ont un délai d'un an pour se mettre en conformité avec les statuts FFVL. Quatre clubs sont d'ores et déjà affiliés, trois autres sont en voie de l'être, parallèlement à un effort de regroupement des petites structures. France Boomerang Fédération sera dissoute et son compte bancaire affecté au futur Comité National Boomerang.

Un projet de qualification fédérale « animateur boomerang », proche du modèle du cerf-volant, est proposé au vote du comité directeur.

**OUI À L'UNANIMITÉ**



## DIVERS

### **Calendrier des prochaines réunions (lieux à définir)**

#### Comités directeurs

24 mars 2012 de 17 h à 18 h

16 juin 2012

13 octobre 2012

8 décembre 2012

Bureau stratégique : 27 et 28 octobre

Réunions téléphoniques du bureau directeur : tous les 15 jours

### **Point d'info sur le Lachens**

Le conflit s'achemine vers un dénouement. Des conventions sites sont en cours de signature.

### **Parc des Écrins**

Marc Lassalle précise que la situation dans le parc des Écrins s'est stabilisée.

### **Ont également été évoqués en séance**

La mise en place d'un espace informatique accessible au secrétariat, aux élus et à l'équipe technique afin d'y déposer des documents originaux, ce qui permettra à chacun de travailler sur la bonne version des documents (c'est-à-dire la version définitive validée) en cas de projet de modifications à faire entériner.

La mise à jour de statuts des clubs, qui devient nécessaire. Ce chantier est à mettre en œuvre.

**La séance est levée à 16 h et les participants remerciés.**